



LES 5 AXES DE LA STRATÉGIE SANTÉ OUTRE-MER POUR LA MARTINIQUE

4 VISER L'EXCELLENCE ET L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ EN OUTRE-MER ET RÉPONDRE AUX DÉFIS MAJEURS DU 21E SIÈCLE (DÉMOGRAPHIES MÉDICALES, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE, INNOVATION)



OBJECTIF 13

RENFORCER LA PRÉSENCE MÉDICALE, DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES PARCOURS DE CARRIÈRE

Favoriser le recrutement des étudiants en médecine et le passage en 2e année :

- augmentation du numérus clausus ;
- accès au dispositif d'accès à la 2^e année d'études médicales via des licences adaptées ;

Développer les terrains de stage pour les étudiants de 3ème cycle pour favoriser leur installation.

Développer l'attractivité des carrières hospitalières sur place dans le cadre de la coopération Antilles/Guyane et en s'ouvrant à la région Caraïbe et Amériques :

- finaliser le second cycle des études médicales pour les Antilles Guyane pour avoir un cycle complet dans le cadre de l'UFR médecine Antilles Guyane ;
- développer les spécialités médicales ;

Développer le nombre et les perspectives de carrière PUPH/MCU/PH et CCCA/AHU avec amélioration de la couverture des spécialités médicales absentes et/ou insuffisantes (hématologie, médecine interne, gynécologie médicale, radiologie/imagerie, ...).

Améliorer la mobilisation des leviers d'aide à l'installation des médecins, dans le cadre du PTS2 : CESP, PTMG, exercice collectif en MSP.

Développer l'enseignement et la formation continue et l'appui en termes d'expertise avec ANAP, HAS...

Tirer le bilan du dispositif dérogatoire de la Guyane en vue de nouvelles propositions pour le recrutement de professionnels médicaux.

OBJECTIF 14

FAVORISER L'EXERCICE PLURIDISCIPLINAIRE COORDONNÉ

Action 14.1

Inscrire dans les Contrats Locaux de Santé des engagements facilitant l'installation et les conditions de vie des professionnels de santé, notamment sous la forme d'un exercice coordonné : mise à disposition de locaux, accès à la scolarisation/garde des enfants...

Mobiliser les aides financières à l'installation de structures d'exercice coordonnée (FIR, subvention des collectivités locales), en complément des aides conventionnelles : aide à l'investissement et à l'équipement, aide au démarrage.

OBJECTIF 15

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT ET À L'APPUI DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE, INTERNATIONALE ET ENTRE DOM/COM

- Signature d'une charte de coopération entre les institutions ARS, Conseil Régional et CHUM, pour une politique de coopération harmonisée.
- Etudier, en lien avec les autorités ministérielles concernées, un accord bilatéral santé avec Sainte Lucie, et travailler à son extension dans un second temps sur les autres îles voisines de la Caraïbe.
- Poursuite des coopérations avec la PAHO et la CARPHA sur les formations NRBC et sur les échanges sur l'épidémiologie.
- Elaboration d'un document de cadrage pluriannuel précisant les différentes thématiques et les modalités (formation médicale et paramédicale, appui à la veille régionale et à la gestion des risques, ..., études épidémiologiques, recherche...).
- Poursuite du développement des liens universitaires (enseignement, échange de pratiques, recherche appliquée...).
- Etude d'opportunité et de faisabilité d'une meilleure coopération et mutualisation des ressources professionnelles, des approvisionnements locaux, des investissements et utilisation des plateaux techniques, de l'accueil de patients (plateau technique, cyclotron, etc.).
- Développement du recours à la MIG « action de coopération internationale hospitalière ».

OBJECTIF 16

DÉVELOPPER LA RECHERCHE ET INVESTIR DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Mise en place d'une coordination de la recherche locale.
- Rechercher une amélioration du dispositif MERRI.
- Favoriser la coopération régionale et internationale à tous les niveaux et les échanges inter OM : formation, enseignement, recherche avec le développement de projets communs, et de l'enseignement anglophone et hispanophone.

OBJECTIF 17

DÉVELOPPER LA QUALITÉ ET L'EFFICIENCE DES ÉTABLISSEMENTS

Une réflexion nationale avec les 2 ARS des Antilles et les deux CHU de Pointe à Pitre et Fort de France sera conduite pour assurer l'accès à des soins de qualité de la population dans les 2 CHU au regard des constats réalisés depuis plusieurs années par les missions IGAS et lors des certifications HAS. Dans un contexte de dégradation financière, il s'agit de renforcer l'efficacité des établissements par des plans d'action avec des soutiens nationaux forts sous l'autorité du COPERMO et une mobilisation de tous les acteurs régionaux et nationaux pour atteindre cette efficacité.

Suivi de la mise en œuvre PRE du CHS Maurice DESPINOY en lien avec le COPERMO

Réflexion sur les parcours en matière de santé mentale pour améliorer l'efficacité du CHS Maurice DESPINOY.

Poursuite de la contractualisation avec les établissements de santé pour la levée des réserves et réserves majeures émises par la HAS au cours des procédures de certification :

- Contractualisation sur des objectifs de levée des réserves et réserves majeures ;
- Eventuel accompagnement financier ponctuel des plans d'actions établissements.

Mise en place d'une structure régionale d'appui à la gestion des risques et à la sécurité des soins en réseau avec les autres DOM afin de partager les expériences et mutualiser les expertises.

Elaborer un schéma interrégional de l'offre de soins qui permette aux deux CHU des Antilles de disposer chacun de services de soins spécialisés dans des activités différentes et dans une complémentarité médicale.

OBJECTIF 18

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS ULTRAMARINES DANS L'ALLOCATION DE RESSOURCE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

- Etudier la mise en œuvre des dispositions tarifaires relatives aux établissements de santé isolés dans les territoires d'outre-mer, avec un plan d'accompagnement et une évaluation du dispositif.
- Etude d'un plan d'action « MIG précarité » en préparation : périmètre établissements MCO et HAD sur la base des indicateurs nationaux, puis extension au champ SSR.
- Identification et évaluation des surcoûts spécifiques des activités hospitalières hautement spécialisées en outre-mer: participer au chantier national d'analyse des surcoûts ultramarins et contribution aux travaux.